



DIPE/21-898-731 du 23/08/2021

**TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE - ANNEE
SCOLAIRE 2021-2022 - CORPS DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme SCHNEIDER - Tel : 04 42 91 73 76 - mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive

Arrête :

Article 1 : Les professeurs dont les noms suivent, accèdent à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle à compter du 1^e septembre 2021.

BALDUCCHI	GENEVIEVE
BEOLETTO	ERIC
BRICHET DIT FRANCE	OLIVIER
CERIEZ	JEAN PAUL
DURAND	JEAN-LOUIS
GERMANANGUE	YVON
MULET	ODILE
PHAM EVEN	AGNES
SODOKPA	NATHALIE

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille